

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

**Commune de MORILLON**

**Séance du Jeudi 25 février 2021**

Date de la convocation
20.02.2021

Date d'affichage
20.02.2021

**L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 20 heures,**  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne

**Excusés :**

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette  
Mme LENOIR-DENARIE Karine qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël

SOUS-PREFECTURE  
DE BONNEVILLE

- 9 MARS 2021

COURRIER ARRIVÉ

**A été nommé secrétaire de séance :** POLONIA Alexi

**Objet de la délibération**

**Délibération n° 2021.19**  
**DÉNOMINATION DES VOIES PUBLIQUES ET PRIVÉES**

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales publiques est donc laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Les propriétaires des voies privées ont donné leur accord à la dénomination des voies. Le comité consultatif sur l'adressage a recueilli leur avis ou souhait de dénomination.

Le conseil municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la délibération globale des voies privées, la création et la modification de voies publiques.

*Vu la décision de M. le Maire n°2016/03 du 23 mai 2016 approuvant le principe de procéder à la dénomination et au numérotage des voies de la commune, en missionnant le bureau d'études CICL,*

*Vu les délibérations n° 2019.12 du 13 février 2019 et n°2019.86 du 29 août 2019 approuvant les dénominations attribuées à l'ensemble des voies communales publiques,*

*Considérant la nécessité d'ajouter la voie publique n°61,*

*Considérant l'historique de la Commune, il est demandé de modifier la dénomination de la voie publique n°26, actuellement dénommée « Impasse de la Grasse », et la voie publique n°55, actuellement dénommée « Chemin du Bosson »*

*Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies privées de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,*

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

- **CREE** et **DENOMME** la voie n°61
- **MODIFIE** la dénomination de la voie n°26
- **MODIFIE** La dénomination de la voie n°55
- **VALIDE** les noms attribués aux voies communales publiques n°26, 55 et 61 de la manière suivante :  
Voie n°61 : Impasse de la Perrière  
Voie n°55 : Impasse du Bosson d'En Bas  
Voie n°26 : Impasse du Clos des Bois
- **APPROUVE** les dénominations des voies privées comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, à l'exécution de la présente délibération,

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,



Le Maire

*Simon Beerens-Betex*  
Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

Annexe délibération - voies privées

N° DES VOIES	DENOMINATION
27	Impasse du Chéry
31	Impasse du Criou
33	Impasse de la Grande Lanche
34	Impasse du Télésiège
35	Impasse des Chalets du Praz
36	Impasse de la Bourgeoise
37	Impasse de Gandalan
38	Impasse de l'Essert Est
39	Impasse du Bosson d'En Haut
42	Impasse des Marmottes
43	Impasse des Verpontois
46	Allée du Buet
47	Chemin de l'Echarny
56	Impasse de la Scierie
59	Chemin du Châtelard
61	Chemin du Télétraîneau